

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01/09/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 11

Séance N° 05
08/09/2025
Délibération 063/3.5

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, Mrs MILCENT Jean-Paul, PINEAU Nicolas, GUILBAUD David, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude.

Monsieur ABU-AITA Maher a été élu secrétaire.

**OBJET : Choix de l'entreprise de maçonnerie pour l'extension du cabinet médical**

Madame Bernard quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Vu la délibération n°050/7.5 du 15/07/2025 portant sur le choix des entreprises pour la réalisation de l'extension du cabinet médical.

Vu le courrier en date du 15 juillet 2025 sollicitant une demande de devis à 3 entreprises (mentionnées ci-dessous).

Madame Le Maire présente les devis des différentes entreprises concernant la partie terrassement :

Entreprise Thierry Bernard	27 596,51 € HT
Entreprise BGCV	44 924,48 € HT
Entreprise Turcot	Pas de réponse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis établi par l'entreprise Thierry Bernard, 14 chemin du Petit Fief - 85300 LE PERRIER, d'un montant de 27 596,51 € HT pour la réalisation du terrassement dans le cadre de l'extension du cabinet médical.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DECIDE** d'imputer la dépense au chapitre 23 - article 2313 - opération 18

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance  
Mr ABU-AITA Maher